

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2013

1/ Le conseil a décidé de voter les subventions suivantes pour l'année 2013

A.S. La Montagne Paule-Plévin 1 300
A.S. La Montagne Paule-Plévin – (frais d'organisation tournoi du 1er mai) 200
Jeunesse Sportive du Kreiz Breizh 120
Société de Chasse « La Pauloise » 380
Amicale Laïque Paule-Plévin 1 200
Ass. « La Ronde Du Calvaire » 710
AFN de Paule 200
Club du 3ème Age de Paule 200
Ass Paule, Culture, Patrimoine 200
Ass Protection du Patrimoine des 2 chapelles 200
Carhaix Poher Gymnastique 210
Poney Club de Glomel 90
Judo Club du Poher 30
Rugby Club de Carhaix 60
Ass Escrime Club Les Mousquetaires Rostrenen 30
Union Cycliste Carhaisienne 30
Club de Canoë Kayak Carhaix 30
Amicale des Parents d'élèves IME Carhaix 120
Croix Rouge Rostrenen 50
Secours Populaire Carhaix 50
Restaurant du Cœur Rostrenen 250
Ass « Pierre Bleue » Foyer logts Maël-Cx 90
Ass « Da Viken » Maison de Retraite de Trébrivan 30
Centre Information Droits des Femmes 50
Amicale des Sapeurs Pompiers de Maël-Carhaix 50

Une participation de 5 € par nuitée est également accordée aux élèves domiciliés à Paule et scolarisés en Primaire ou collège qui participent aux voyages pédagogiques. L'aide est versée directement aux familles sur présentation de justificatifs par les établissements scolaires.

2/ Au vu de l'Avant Projet Définitif relatif à la rénovation de l'école, le conseil autorise Le Maire à signer un avenant au contrat d'architecture. Le montant des honoraires s'élève désormais à la somme de 28 600 € HT.

3/ Le contrat de Chenil Service concernant la capture des animaux errants a été renouvelé pour un montant annuel de 767.41 € TTC.

4/ Afin de se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation du Grenelle II de l'Environnement, le conseil décide de procéder au remplacement de 22 lampes d'éclairage public pour un montant de 8 150 €.

5/Le conseil a pris connaissance des statistiques de vitesse réalisés par la Sécurité Routière à l'intérieur du bourg. Ces résultats font apparaître des flux de circulation denses et surtout des vitesses excessives à différents moments de la journée. Des contrôles inopinés de vitesse vont être effectués par la Gendarmerie.

6/ Le conseil a pris connaissance du décret relatif à la réforme des rythmes scolaires. En l'état actuel de la réflexion engagée par les élus, la mise en place de la réforme à la rentrée 2013 s'avère être problématique. Se pose notamment la prise en charge éducative des élèves sur le temps périscolaire qui doit être assurée par des personnels non enseignants. Se pose également le problème de l'élaboration du projet éducatif territorial qui nécessite un temps de réflexion approfondi avec l'ensemble des acteurs locaux (parents d'élèves, enseignants, le monde associatif et les autres collectivités territoriales). En outre, les travaux de rénovation de l'école ne permettront pas de disposer de locaux suffisants pour les activités. Au vu de ces éléments, le conseil municipal décide de différer la mise en place de la réforme à la rentrée 2014.